



actu

La lutte contre la précarité...  
ou la nécessité d'une action  
permanente et sans concession !

# L'enseignement agricole

dossier

Projet stratégique pour  
l'enseignement agricole  
Onze priorités pour quel changement ?





## Développer l'apprentissage... mais en oubliant une nouvelle fois les personnels des centres et encore au détriment de la voie scolaire !

A la demande expresse du Ministère du travail et de l'emploi, le volet « apprentissage » de la loi relative à la formation professionnelle est soumis pour avis aux instances nationales de l'enseignement agricole. Le texte proposé fait suite aux concertations ouvertes avec les organisations représentatives des salariés et du patronat à l'issue de la grande conférence sociale de l'été 2012. Or, à aucun moment, les organisations représentatives des personnels des centres de formation n'ont fait l'objet d'une quelconque concertation de la part du Ministère du travail et de l'emploi conduit à piloter ce projet de loi.

L'objectif projeté est de faire passer les effectifs de l'apprentissage de 435 000 à

500 000 apprentis en 2017. A cette fin, différentes dispositions budgétaires ont été prises dans le projet de loi de finances rectificative de 2013 et cette loi entend les compléter par trois types de mesures :

- un relèvement des financements à l'apprentissage par une quote-part qui ne pourra être inférieure à 55 % et un fléchage en faveur de l'apprentissage du montant de la contribution supplémentaire des entreprises de plus de 250 salariés qui n'atteindront pas 5 % d'alternant en 2015 ;
- une réduction des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA) préservant une gouvernance paritaire et permettant de bâtir des politiques articulant mieux les contrats d'apprentissage avec les contrats de professionnalisation ;
- une sécurisation du parcours des apprentis avec la possibilité notamment offerte d'établir un contrat de travail à durée

déterminée dès l'entrée en apprentissage se poursuivant par l'insertion professionnelle dans l'entreprise.

La réduction des OCTA donnera probablement plus de transparence et peut être d'efficacité tant à la collecte qu'à l'usage de la taxe d'apprentissage. La garantie dès l'entrée en formation de la poursuite par un emploi couvert par un même contrat de travail peut constituer une avancée pour les apprentis. Cependant, le Snetap-FSU doit de nouveau déplorer que cet énième projet de loi de relance de l'apprentissage trouve une fois de plus les moyens de son développement au détriment des formations professionnelles initiales scolaires. En outre, il doit aussi regretter que les moyens redéployés au profit du développement de l'apprentissage ne soient pas aussi utilisés à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels pour l'essentiel précaires de nos centres de formation d'apprentis.

### Sommaire

n°359 • Décembre 2013

|  |          |
|--|----------|
| <b>Actu</b> .....  | <b>2</b> |
| Développer l'apprentissage... mais en oubliant une nouvelle fois les personnels des centres et encore au détriment de la voie scolaire !.....            | 2        |
| Une fiscalité utile doit être une fiscalité juste.....   | 2        |
| La lutte contre la précarité... ou la nécessité d'une action permanente et sans concession !.....  | 8        |
| <b>Dossier - Projet stratégique pour l'enseignement agricole, onze priorités pour quel changement ?</b> .....  | <b>3</b> |
| Exploitations et ateliers technologiques des lycées agricoles<br>Pour produire autrement, il faut raisonner autrement nos exploitations agricoles !..... | 4        |
| Formation continue et apprentissage<br>Un pilotage national nécessaire.....  | 5        |
| Formation des personnels<br>C'est quand qu'on va où... ?.....  | 6        |
| Égalité Femme/Homme<br>Pour une promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.....  | 7        |
| Le numérique, un outil... seulement un outil.....  | 7        |
| <b>Edito</b> .....   | <b>8</b> |

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : décembre 2013 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France.

### Une fiscalité utile

## doit être une fiscalité juste

Le premier ministre a ouvert des discussions pour une réforme fiscale. La FSU, qui demande depuis longtemps un débat sur la fiscalité, y a porté la nécessité de bâtir cette réforme en vue d'une redistribution des richesses qui soit favorable au travail.

Car le sujet posé est bien celui de la justice sociale.

Le ras le bol de l'impôt qui s'exprime aujourd'hui est largement alimenté, instrumentalisé et dévoyé par ceux (pigeons, bonnets rouges...) qui préfèrent voir payer les ménages que les entreprises ou que mettre à contribution la finance.

Si quelques mesures fiscales ont d'ores et déjà été prises par le gouvernement, la plupart ne vont pas dans le bon sens en aggravant les inégalités. C'est pourquoi la FSU a demandé lors de ces rencontres, un état de la situation et une évaluation des mesures engagées : quid du retour sur le crédit impôt recherche ? du retour du crédit impôt compétitivité emploi ? Elle a par ailleurs signifié son opposition à l'augmentation des taux de la TVA prévues au

1<sup>er</sup> janvier 2014 et qui pèseront sur les ménages.

La FSU estime qu'il est urgent de réconcilier les citoyens avec l'impôt en le réhabilitant comme outil de redistribution des richesses et de financement des services publics.

Une réforme fiscale doit permettre de rendre l'impôt plus lisible, plus juste et plus progressif. Les mesures prises à terme devront faire aussi la preuve de l'utilité de ces impôts. Et, pour faire face aux besoins, permettre à l'Etat et aux collectivités territoriales d'améliorer la situation des citoyens et de développer les services publics nécessaires sur l'ensemble du territoire, il faut sortir de la stigmatisation de la dépense publique et poser la question des recettes. Celle-ci passe inévitablement par l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les salariés, du privé comme du public, le salaire de ces derniers étant gelé depuis maintenant 4 ans.

Fiscalité, emploi, pouvoir d'achat, protection sociale... autant de sujets majeurs pour tous les citoyens et qui sont indissolublement liés.

## Projet stratégique pour l'enseignement agricole, onze priorités pour quel changement ?

*Le projet stratégique pour l'Enseignement agricole est selon le Ministre de l'Agriculture un document devant fixer le cap pour l'enseignement technique agricole, en accompagnement du projet de loi d'avenir agricole. Pour fixer ce cap, il a défini onze priorités. Le SNETAP-FSU a porté des contributions sur plusieurs de ces priorités. Nous faisons dans ce dossier un point sur nos critiques et nos propositions sur ce projet stratégique.*

Ont participé à ce dossier : Olivier Bleunven - Fabrice Cardon - Isabelle Couturier - Laurence Dautraix - Jean-Marie Le Boiteux - Serge Pagnier

Dès les premières concertations sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, porté par Stéphane LE FOLL, le SNETAP-FSU a défendu la nécessaire évolution de l'agriculture française et, par extension, du monde rural, vers d'autres pratiques que celles qui ont prévalu dans les décennies passées. Nous y avons d'ailleurs consacré un long dossier dans le bulletin n°358 de « l'enseignement agricole ».

Si les dispositions fortes que nous attendions dans cette loi d'avenir ne sont pas au rendez-vous, nous espérons à minima que le projet stratégique pour l'Enseignement Agricole (EA), présenté par le Ministre de l'agriculture comme un plan d'actions chargé de fixer le cap de l'enseignement agricole, apporte quelques perspectives.

Mais la première version de ce projet stratégique présenté au CNEA du 10 octobre, est loin de répondre aux objectifs annoncés par le ministre et aux attentes des partenaires sociaux.

Pourtant en annonçant dès l'introduction

que la mission de l'EA est plus vaste que la seule formation des agriculteurs, que son avenir passe par une intégration forte dans le système éducatif ou encore qu'après une période de restrictions il a besoin de se ressourcer, le ministère semble vouloir fixer à ce projet stratégique des objectifs forts.

Malheureusement le détail des onze priorités sur lesquelles le ministère de l'agriculture base sa stratégie pour l'enseignement agricole, nous montre le manque d'ambition réel qui a guidé l'écriture de ce texte. Plus grave, elles confirment que cette feuille de route s'inscrit dans la continuité des politiques menées ces dix dernières années.

Pour le SNETAP FSU ce texte squelettique ne fait que confirmer les divers manques qui caractérisent déjà le projet de loi d'avenir agricole. Le SNETAP FSU a donc demandé dès la première présentation du texte la mise en place de groupes de travail pour retravailler au moins 4 points spécifiques : l'apprentissage et la formation continue - le numérique - la formation des enseignants et CPE - les exploitations des lycées agricoles.

La DGER a répondu favorablement à ces groupes de travail. Vous trouverez dans ce dossier un résumé des contributions du SNETAP-FSU sur ces différents sujets.

Le SNETAP regrette que sa proposition d'ajouter une douzième priorité sur l'égalité homme femme n'ait pas été retenue à ce jour.

Cependant un élément important est la confirmation dans ce projet stratégique d'un schéma prévisionnel national des formations (SPNF) maintenu. Pour le SNETAP FSU le projet stratégique ne pouvait avoir d'intérêt qu'à la double condition d'une pluriannualité budgétaire permettant de définir une vision à long terme (engagement de la création de 1 000 postes sur le quinquennat) et de sa déclinaison dans un schéma national.

Avec l'ambition d'être entendu, le SNETAP FSU continuera à travailler et à proposer dans le cadre des prochains échanges des amendements au projet stratégique pour l'Enseignement Agricole ainsi que sur un plan d'actions «enseigner à produire autrement».

## Exploitations et ateliers technologiques des lycées agricoles

# Pour produire autrement, il faut raisonner autrement nos exploitations agricoles !

«Produire autrement», faire de l'enseignement agricole public la vitrine d'une agriculture moderne, mais soucieuse de la préservation de l'environnement et du progrès social pour les travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'aménagement du territoire, tels auraient dû être les fils conducteurs du projet stratégique pour l'enseignement agricole.

Las ! Les mesures (ou plutôt leur absence) que l'on trouve dans ce projet en ce qui concerne les exploitations agricoles ou ateliers technologiques des lycées publics augurent mal des moyens qui leur seront donnés pour jouer pleinement leur rôle pédagogique. Le SNETAP-FSU (mais il était loin d'être le seul) a quant à lui pesé dans tous les débats préparatoires à la loi d'avenir, puis au projet stratégique, pour que soient prises en compte dans l'organisation administrative et dans les moyens mis à leur disposition, les exigences imposées aux exploitations agricoles et aux ateliers technologiques

par leur implication pédagogique. En effet, le rôle pédagogique des exploitations et ateliers technologiques nécessite non seulement de la disponibilité de la part du directeur et des ouvriers de l'exploitation, mais entraîne aussi une productivité moindre. Il ne peut donc leur être imposé d'être des unités de production viables, comme on peut l'attendre d'exploitations «classiques».

Par ailleurs, si «Faire de l'agro-écologie une force pour la France» était réellement une ambition assumée par le Ministre de l'Agriculture, il aurait fallu que les établissements d'enseignement en soient les moteurs et donc que leurs exploitations et ateliers technologiques en soient les principaux promoteurs. Or aucune mesure concrète ou contraignante, comme par exemple leur conversion à l'agro-écologie, l'agriculture biologique, l'agro-foresterie... dans un délai de 5 ans (comme l'avait à un moment annoncé le Ministre), ne figure aujourd'hui, ni dans la loi ni dans le projet stratégique.





# Formation continue et apprentissage

## Un pilotage national nécessaire

*Dans le projet stratégique, le ministère assure vouloir « conforter les filières de l'apprentissage et de la formation professionnelle tout au long de la vie » et en fait une des priorités majeures de ce projet. Mais pour le SNETAP FSU les éléments défendus dans les quelques lignes consacrées à cet objectif sont indigents.*

Pour le SNETAP FSU, si le projet veut réellement conforter ces filières il doit porter la création d'un service public de pilotage national de formation et d'éducation permanente constitué d'organismes publics au sein desquels les Centres de Formations des Apprentis Agricoles (CFAA) et les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) auront un rôle majeur.

C'est un pilotage national qui garantira la présence des CFA et CFPPA sur tous les territoires, répondra aux besoins des populations les plus défavorisées et permettra une réelle sécurisation des parcours professionnels. Les formations doivent couvrir tous les niveaux du CAPA au diplôme d'ingénieur en veillant à la complémentarité des différents statuts des formations (initiale scolaire, initiale par apprentissage et continue).

La formation continue doit assurer l'émancipation du citoyen et le droit à la promotion sociale de tous. Mais malgré des moyens importants mobilisés (1,5% du PIB), elle ne répond plus à cette mission. L'enseignement agricole, longtemps modèle, est mis à mal par les choix politiques, économiques et sociaux de ces dernières décennies.

En effet le service public de formation continue est aujourd'hui contraint de se plier aux règles marchandes plutôt qu'aux besoins de la société et des salariés. Il est fragilisé par la double tutelle "État/Région" et le renforcement de la compétence régionale. Il en ressort une absence de vision à long terme.

Il est donc urgent de remettre l'État pilote au centre d'un service public de formation articulé en trois niveaux : État, Régions et partenaires sociaux.

Les CFPPA doivent avoir aussi pour mission de participer au développement de la formation tout au long de la vie. Ils doivent ainsi permettre les

reprises d'études en proposant une offre de formation accessible en formation continue, selon des modalités diversifiées (cours du soir, enseignements "traditionnels", enseignement à distance avec regroupements présentiels).

L'apprentissage dans l'enseignement agricole, organisé au sein du service public et non sous la coupe des chambres consulaires, doit pouvoir continuer à exercer sa mission de formation, de promotion sociale et d'insertion. Mais la volonté de développer l'apprentissage et l'alternance à marche forcée au détriment des formations scolaires ne peut être la réponse aux problèmes de l'emploi. L'apprentissage doit résulter d'un choix de celui qui s'y engage.

Dans ce contexte le mixage des publics et les parcours mixés, encouragée par certains Conseils Régionaux dans un seul but d'économie de moyens et sans prise en compte de la faisabilité et de l'intérêt pédagogique, sont des outils de destruction du service public d'enseignement et de formation.

Pour les personnels, il est nécessaire de donner une nouvelle ambition au plan de titularisation intégrant l'ensemble des personnels contractuels en CDD et CDI et permettant aux agents de poursuivre leurs activités dans les CFAA et CFPPA. Il doit être accompagné de création de postes en centres et permettre à terme la transformation des postes gagés en postes budgétaires d'État.

Les agents doivent bénéficier de meilleures conditions de travail et de formation pour assurer un service public de qualité.

Pour le SNETAP FSU, la mise en œuvre de ce volet formation continue et apprentissage du projet stratégique exige la mise en place d'un groupe de travail CFAA/CFPPA permanent et paritaire ainsi que la création d'une sous direction au sein de la DGER. Ils permettront notamment un suivi de l'évolution des textes réglementaires et de leur application au sein de l'enseignement agricole.

**En plus :** <http://www.snetap-fsu.fr/Volet-apprentissage-et-formation.html>



# Formation des personnels

## C'est quand qu'on va où... ?

Pour le SNETAP FSU, la démocratisation de l'école passe par une formation de haut niveau de tous les personnels, prenant en compte toutes les dimensions des métiers. Tous les personnels doivent avoir des formations solides qui leur permettent d'assurer sereinement leurs missions de service public. Nous avons donc insisté pour que la priorité n°9 du projet stratégique soit bien celle la formation initiale et continue de toute la communauté éducative car tous les métiers sont concernés.

Nous avons rappelé que la formation continue ne peut se limiter à la transmission d'informations officielles ou à l'adaptation à de nouveaux dispositifs, ni être réduite à un outil de gestion des personnels.

Elle doit être organisée et réfléchie en concertation avec les personnels, au niveau national, permettre à tous les personnels du service public de l'enseignement agricole un développement professionnel tout au long de la carrière, être incluse dans leur temps de service et gratuite et permettre d'accéder à des qualifications nouvelles ou à des diplômes susceptibles entre autre de préparer à des secondes carrières.

Nous avons demandé que des moyens significatifs soient attribués pour une mise en œuvre effective de l'ensemble des dispositifs de formation et notamment des volumes de remplacement suffisants.

Dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le SNETAP-FSU conteste la création de l'Institut agronomique et vétérinaire de France, dans lequel la place de la formation initiale des enseignants et CPE des établissements agricoles est totalement floue.

Nous espérons lors de la présentation du projet stratégique de l'enseignement agricole avoir des éléments concrets sur les intentions du ministre de l'agriculture. Il n'en est rien, ni le projet de loi d'avenir, ni le projet stratégique ne donnent de réelle vision sur ce premier élément.

Le SNETAP-FSU a donc demandé au delà du projet stratégique un cadrage clair de la formation inscrit dans la loi d'avenir et défendu l'idée qu'elle ne peut être déconnectée des pratiques de l'éducation nationale.

Pour le SNETAP-FSU la formation des enseignants et CPE doit s'inscrire dans un modèle de formation dite « intégrée » articulant progressivement, sans les opposer, les dimensions scientifiques et professionnelles (disciplinaires, didactiques, psychologiques, sociologiques, pédagogiques, institutionnelles, éthiques etc.), théoriques et pratiques, ancrées dans la recherche.

Elle doit permettre une élévation des niveaux de qualification par l'obtention d'un master, tout en intégrant la réalité des métiers et en prenant en compte les différences entre les disciplines et les différents parcours des candidats.

Des signes alarmants laissent entrevoir des projets dans lesquels les écoles d'ingénieurs alimenteraient le vivier des enseignants-techniques et l'EN alimenterait celui des enseignants chargés de l'enseignement général. Il est urgent que le Ministre prenne réellement en compte les éléments de discussion qui ont eu lieu pendant la concertation de la loi d'avenir. Sans nier l'intérêt que revêt le travail

des ingénieurs dans les établissements, on ne peut faire porter l'acquisition des compétences générales, citoyennes, techniques et professionnelles des élèves par les seuls savoirs développés dans les écoles d'ingénieurs. Les dimensions pédagogiques, didactiques et éducatives sont au cœur des processus d'apprentissage. « Enseigner est un métier qui s'apprend ». Le Ministère de l'agriculture ne peut aller à contre courant de cette conviction partagée par les chercheurs, pédagogues, universitaires et être en contradiction avec la loi de refondation de l'école.

**En plus :** <http://www.snetap-fsu.fr/Volet-formation-des-personnels-d.html>



**MOINS DE RETRAITE.  
MOINS D'EFFECTIFS.  
MOINS DE MOYENS.**

**QUE VA T-ON ENCORE  
COUPER DANS  
LE SERVICE PUBLIC ?**



Le service public,  
on l'aime, on le défend



# Égalité Femme/Homme

## Pour une promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Le SNETAP-FSU est intervenu à plusieurs reprises dans les débats sur le projet stratégique pour faire inscrire comme une priorité supplémentaire «inscrire pleinement l'enseignement agricole dans la politique de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes».

La place croissante des femmes dans les exploitations agricoles n'empêche pas les difficultés rencontrées dans les trajectoires professionnelles (chômage élevé, précarité, temps partiel contraint, rémunération moindre). Pour lever ces difficultés il faut faire de l'égalité femme-homme une

priorité du projet stratégique afin de lutter contre les stéréotypes et d'amorcer un changement des mentalités.

Il faut ainsi favoriser l'intégration dans les enseignements de la thématique de la place des femmes et des hommes dans la société. Il faut orienter la réflexion pour tendre vers une organisation respectueuse de la parité de l'exploitation agricole et des entreprises du secteur et développer la place des femmes dans les organisations professionnelles et les syndicats agricoles. Il faut engager dès aujourd'hui un travail



de fond pour poursuivre et pérenniser le rééquilibrage filles/garçons dans l'enseignement agricole car il existe une grande disparité entre les différentes filières en terme de féminisation en s'appuyant notamment sur le réseau égalité des chances du ministère.

La place des femmes en agriculture un enjeu majeur pour l'impulsion du «produire autrement» car différents travaux montrent qu'elles travaillent plus en circuit court, s'orientent plus vers l'agriculture biologique et sont plus aptes à mettre en œuvre les mutations.

## Le numérique, un outil... seulement un outil

Dans le projet stratégique de l'enseignement agricole le ministère annonce le développement de l'utilisation du numérique.

Pour le SNETAP FSU, les enjeux du numérique à l'école ne s'arrêtent pas aux seules questions de formation par le numérique. Il faut aborder cet enjeu par la formation au numérique pour tous et la formation par le numérique.

Le déploiement du numérique dans les établissements doit s'accompagner d'une réflexion avec chacun des acteurs (Ministères - Collectivités territoriales - Équipes éducatives - Familles et élèves - Partenaires extérieurs publics ou privés - ...). Une réflexion qui doit porter sur la question des moyens (matériels, financiers, humains), des attentes et des besoins, des limites (de faisabilité, juridiques...), des risques...

Si les nouvelles technologies sont des outils intéressants en matière de communication et d'outils pédagogiques, il faut les appréhender comme des outils dont la généralisation a des effets importants d'ordre social, éthique et pédagogique. Il faut aussi mesurer l'écart qui existe entre l'usage général des nouvelles technologies qui est une chose et les usages scolaires de ces NT qui en sont une autre.

D'autres éléments doivent être au cœur de nos réflexions : la formation à distance pour laquelle le numérique ouvre des perspectives intéressantes notamment pour répondre à des problèmes de mobilités des élèves, le service de vie scolaire

dans lequel le numérique ne doit pas se substituer aux assistants d'éducation mais au contraire libérer du temps pour leur permettre pleinement remplir leur rôle éducatif...

Mais les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ne doivent pas être mythifiées, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ainsi l'apparition et le développement de ces outils doivent nous amener à nous interroger sur les conséquences dans l'évolution de tous nos métiers et du travail des élèves, étudiants apprentis et stagiaires.

Pour le SNETAP FSU il faut définir les contours d'un véritable service public du numérique au sein du service public d'enseignement agricole qui devra garantir une égalité d'accès pour tous, mettre en œuvre de nouvelles perspectives comme la création de ressources pédagogiques, permettre l'accès gratuit à des ressources numériques de qualité, clarifier les questions de droits d'auteurs, garantir le respect de la propriété intellectuelle, les libertés scientifiques et pédagogiques et enfin garantir la protection des libertés individuelles.

Faute d'un cadrage national fort, le SNETAP-FSU craint une externalisation des services, une mise en concurrence, des attentes de productivité, un contrôle sauvage, un management par la contrainte, ... Les TICE ne doivent pas aboutir à augmenter la charge et le temps de travail des per-

sonnels, ni la pression hiérarchique. Elles ne doivent pas être une fin en soi. Elles doivent être intégrées dans les enseignements. Elles doivent permettre d'améliorer, de compléter les tâches scolaires et non se substituer aux situations en présentiel, que cela soit pour les enseignements dispensés, les formations des personnels, ou les échanges avec les familles.

L'ensemble des éléments évoqués ici pourraient entraîner l'implosion du temps scolaire et sa remise en cause si aucune limite n'est définie. La séparation entre temps de travail et temps personnel pose la question du temps séparé au temps confondu, à la fois dans l'établissement ou hors établissement. Là encore la mise en place des espaces numériques de travail (ENT) est un exemple de cette problématique.

Ce sont les besoins des usagers et les finalités pédagogiques qui doivent s'imposer et ils ne doivent pas être subordonnés à la technologie. Cela suppose un plan stratégique ambitieux et concerté avec les représentants des usagers (parents, élèves, apprentis, étudiants) et des personnels.

**En plus :** <http://www.snetap-fsu.fr/Volet-numerique-du-projet.html>



2014

une nouvelle année pour l'enseignement agricole ?

A l'heure où la planète entière pleure Nelson Mandela, son exemple nous donne une véritable leçon. Non seulement une leçon d'humanité et de tolérance, mais aussi une leçon citoyenne, parce qu'il a fait la démonstration que lorsqu'un combat est juste, la persévérance finit toujours par l'emporter.

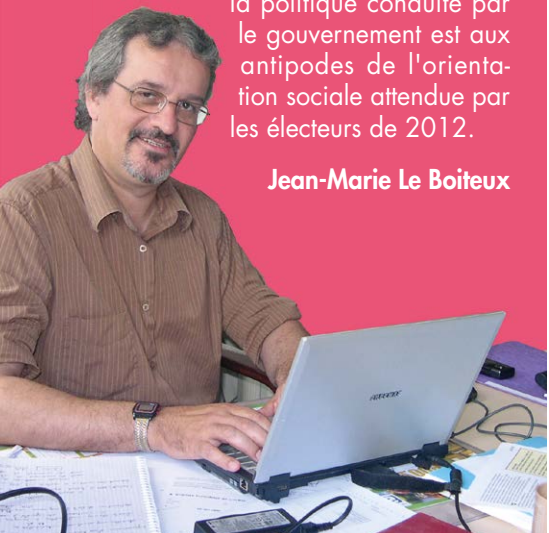
Parce qu'il a incarné, sa vie durant, les valeurs de justice sociale qui sont aussi celles de la FSU, elle lui a rendu hommage par un communiqué de presse.

Plus modestement, le combat mené par le SNETAP pour résorber la précarité a permis cette année la titularisation de plusieurs centaines d'agents contractuels. Pour autant, les conditions restrictives imposées par la loi Sauvadet, le refus obstiné de notre Ministère de se préoccuper de la situation des agents sur budget et les insuffisances du budget malgré les quelques créations d'emplois, ont créé plus de frustrations qu'ils n'ont résolu de situations individuelles.

Sur les enjeux de l'enseignement agricole public, tout reste à faire : le Ministre n'a visiblement pas la volonté d'engager l'agriculture vers d'autres raisonnements que celui du productivisme. La compétitivité reste le fil conducteur de son projet stratégique pour l'enseignement agricole et les concessions faites aux lobbies de l'agroalimentaire Breton, sans en exiger la moindre contrepartie, donnent un bien mauvais signe.

Et, au regard du sort réservé à nos services publics et au traitement de ses agents (salaires, précarité, conditions de travail ...), la politique conduite par le gouvernement est aux antipodes de l'orientation sociale attendue par les électeurs de 2012.

Jean-Marie Le Boiteux



## La lutte contre la précarité... ou la nécessité d'une action permanente et sans concession !

D'aucuns ont eu des attermoissements à envahir et bloquer le Comité Technique Ministériel du 29 novembre... Ça ne se ferait pas de « bloquer une instance de dialogue » pour les uns (SGEN-CFDT) ou encore pour les autres de se laisser aller à une action spectacle... « pour la photo » (SEA-UNSA). Nous ne pratiquons manifestement pas le même syndicalisme, ça c'est un fait acquis. Mais, gageons que les collègues précaires, adjoints administratifs en l'occurrence, qui se sont vus balladés, méprisés, foulés au pied par ce Ministère, depuis l'obtention de leur concours de dépréc. n'auront pas eu le sentiment de porter atteinte de façon indigne à cette auguste « instance de dialogue » qui s'en remettra... pas plus que le sentiment indu d'être venu comme « en représentation », l'action militante, quelque soit sa forme méritant, à tout le moins en tant que syndicaliste, plus de respect.

Sur le fond, jugez plutôt : nos collègues adjoints administratifs déprécarisés en juin 2013, ne seront en poste qu'en septembre... 2014, après qu'ils se soient légitimement préparés pour septembre 2013, puis janvier 2014... Incurie administrative s'il en est et irrespect très avancé d'une cinquantaine d'agents de catégorie C, de nos collègues, traités comme des « variables d'ajustement » qu'on ne parviendrait plus à ajuster, car « sur budget », ils ont eu le tort de réussir un concours qu'on a pas voulu penser pour eux, en tout cas avec eux (le SNETAP-FSU continuant à réclamer haut et fort que les agents de CFA-CFPPA, toutes fonctions confondues, puissent être titularisés sur leur centre, comme ce fut le cas à l'occasion des concours Perben, puis Sapin).

D'aucuns ne sauraient concevoir que le secteur « emplois précaires » du SNETAP-FSU engage des procédures

contentieuses tant contre le Ministère que contre ses EPLEFPA.. car on mettrait en péril le budget de la maison (sic). Pourtant, quand ces derniers se livrent depuis déjà trop longtemps à de l'abus de CDD caractérisés, le plus souvent en s'asseyant sur le droit à la formation des agents, de nos collègues, droit inscrit au contrat aussi précaire soit-il (de l'obligation à la simple recommandation), pour le SNETAP, il n'y a pas à tergiverser ! Ainsi, à l'heure d'un premier bilan, à l'occasion du départ de notre élu de secteur, JC Callault (qui quitte la fonction publique pour retrouver ses premiers amours dans la restauration), sans qui ce mandat d'action n'aurait sans doute pas été porté avec une telle force 6 années durant, force est de constater qu'on a tapé juste...

Depuis novembre 2007 et le mandatement pour expertise juridique par notre congrès d'Albi, ce ne sont pas moins de 44 dossiers qui ont ainsi été traités, dont près de 25 avec une issue favorable, que ce soit par voie amiable à chaque fois que cela a été possible, ou devant les tribunaux quand cela a été nécessaire. Titularisations, Cdi-sation, indemnisation pour préjudices... pour des agents de l'enseignement technique, comme du SUP, relevant de l'Etat comme de conseils régionaux. Exemple !

Le combat continue... fort des jurisprudences acquises, et c'est Christian Chanas, catégoriel TIM au LEGTA de Limoges, qui a accepté de reprendre la coordination de notre secteur « emplois précaires ». Une douzaine de dossiers sont actuellement engagés devant les tribunaux ou en passe de l'être pour abus de CDD. Non résolument le SNETAP-FSU ne restera pas l'arme au pied, sachant qu'il s'agit ni plus ni moins ici que de redonner à nos collègues la dignité qui leur est due !